

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 2 décembre 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 2^e jour du mois de décembre 2019, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et du 18 novembre 2019
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de novembre 2019
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Adoption du calendrier des séances du conseil 2020
7. Adoption du règlement numéro 2019-1088 – Gestion contractuelle
8. Adoption du règlement numéro 2019-1089 – Circulation
9. Adoption du règlement numéro 2019-1090 – Tarification
10. Résolution de concordance et de courte échéance
11. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration
12. Demande d'aide financière révisée au Fonds pour l'infrastructure municipale (FIMEAU)
13. Octroi de contrat – Entretien ménager des bâtiments ADM-2019-16
14. Mandat au vérificateur externe
15. Activité - Chambre de commerce
16. Adoption du budget 2019 de l'OMH
17. Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec
18. Autorisation de dépense – Acquisition bureaux de travail - réception
19. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)
20. Achat au fonds de roulement

TRAVAUX PUBLICS:

21. Embauche
22. Octroi de contrat – Entretien des vêtements de travail

URBANISME:

23. Demande de PIIA – 5114, avenue Royale
24. Demande de PIIA – 5580, avenue Royale
25. Demande de PIIA – 5733, avenue Royale
26. Demande de PIIA – 5781-5785, avenue Royale
27. Demande de PIIA – 5835, avenue Royale
28. Demande de PIIA – 5790, boulevard Sainte-Anne

INCENDIE :

29. Autorisation de signature - Convention collective des pompiers

LOISIRS

30. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

31. Adoption de la Politique familiale municipale/ Municipalité amie des aînés
32. Création du comité de suivi de la Politique de la famille incluant la démarche Municipalité amie des aînés
33. Patinoire couverte des Saphirs – Directive de chantier DC-S-09

DIVERS :

34. Période de questions:
 - 34.1 Membres du Conseil
 - 34.2 Public
35. Levée / Ajournement

- 2019-12-309** **2. Adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2019-12-310** **3. Adoption des procès-verbaux du 4 et du 18 novembre 2019**
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 4 et du 18 novembre 2019 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.
- 2019-12-311** **4. Adoption du paiement des dépenses du mois de novembre 2019**
Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de novembre 2019, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.
- 2019-12-312** **5. Période de questions générales sur des sujets ne touchants pas l'ordre du jour :**
Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
 - Guignolée 2019
 - Transport adaptéDe la part de l'assistance :
 - Signalisation côte de l'Église
 - Transport adaptéLa période de questions a débuté à 20h02 et s'est terminée à 20h05.

ADMINISTRATION

- 2019-12-313** **6. Adoption du calendrier des séances du conseil 2020**
Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;
Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville et débuteront à 20h00 :
- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| Lundi, 13 janvier | Lundi, 6 juillet |
| Lundi, 3 février | Lundi, 24 août |
| Lundi, 2 mars | Lundi, 8 septembre |
| Lundi, 6 avril | Lundi, 5 octobre |
| Lundi, 4 mai | Lundi, 2 novembre |
| Lundi, 1 ^{er} juin | Lundi, 7 décembre |
- Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

2019-12-314 7. Adoption du règlement numéro 2019-1088 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2019-1084

Considérant la création de l'Autorité des marchés publics le 1er décembre 2017 ;

Considérant que le 6 mai 2019, la Municipalité de Boischatel a adopté une procédure de traitement des plaintes à l'égard d'appels d'offres publics, tel que prescrit par la Loi ;

Considérant qu'en vertu de l'article 33 de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (c. A-33.2.1), l'application de la présente loi au sein de la municipalité peut être déléguée par le conseil municipal et cette délégation doit être effectuée par règlement ;

Considérant qu'à cet égard, il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle ;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 4 novembre 2019, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le règlement numéro 2019-1088 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2019-1084 soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2019-12-315 8. Adoption du règlement numéro 2019-1089 modifiant le règlement de circulation numéro 2002-732

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe A du règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation ;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue 4 novembre 2019, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que le règlement numéro 2019-1089 modifiant le règlement sur la circulation numéro 2002-732 soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2019-12-316 9. Adoption du règlement numéro 2019-1090 modifiant le règlement de tarification numéro 2017-1035

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2017-1035 relatif à la tarification de différents services municipaux afin de remplacer l'annexe 5 ;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 novembre 2019, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que le règlement numéro 2019-1090 modifiant le règlement sur la tarification de différents services municipaux numéro 2017-1035 soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2019-12-317 10.A Résolution d'adjudication pour l'émission d'obligations relativement à un emprunt au montant de 2 827 000 \$

Date d'ouverture : 2 décembre 2019
Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 15 h
Échéance moyenne : 3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Date d'émission : 16 décembre 2019
Montant : 2 827 000 \$

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts numéros 2002-727, 2008-862, 2014-962, 2009-885 et 2013-954, la Municipalité de Boischatel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \ « Service d'adjudication et de publication

des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\ », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 décembre 2019, au montant de 2 827 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

294 000 \$	2,00000 %	2020
302 000 \$	2,00000 %	2021
309 000 \$	2,00000 %	2022
318 000 \$	2,05000 %	2023
1 604 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,72513 Coût réel : 2,38518 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

294 000 \$	2,00000 %	2020
302 000 \$	2,00000 %	2021
309 000 \$	2,00000 %	2022
318 000 \$	2,05000 %	2023
1 604 000 \$	2,10000 %	2024

Prix : 98,83500 Coût réel : 2,39146 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

294 000 \$	1,85000 %	2020
302 000 \$	1,90000 %	2021
309 000 \$	1,95000 %	2022
318 000 \$	2,00000 %	2023
1 604 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,54400 Coût réel : 2,41456 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement ;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 827 000 \$ de la Municipalité de Boischatel soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. ;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \« Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\»;

2019-12-317 10.B Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 827 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2019

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Boischatel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 827 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2002-727	277 600 \$
2008-862	304 500 \$
2014-962	378 500 \$
2009-885	244 000 \$
2009-885	166 500 \$
2013-954	1 455 900 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2009-885 et 2013-954, la Municipalité de Boischatel souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 décembre 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES CHUTES MONTMORENCY
4, RUE VACHON
QUEBEC, QC
G1C 2V2

Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Boischatel, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier

authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2009-885 et 2013-954 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

2019-12-318 11. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration

Considérant que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du Volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

Considérant le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver les dépenses d'un montant de 67 077.32 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2019-12-319 12. Demande d'aide financière révisée au Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau potable (FIMEAU)

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU,

Considérant qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU ;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements ;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.
- le conseil municipal accepte la proposition d'aide financière et soumet la demande révisée selon cette proposition d'aide financière.

- 2019-12-320 13. Octroi de contrat – Entretien ménager des bâtiments ADM-2019-16**
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat d'entretien ménager de certains bâtiments de la municipalité ;
- Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;
- Considérant** l'offre de prix des Entretiens Personnalisés SM inc. ;
- Considérant** la recommandation du greffier-trésorier adjoint ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser à l'octroi du contrat d'entretien ménager des bâtiments pour une période de deux (2) ans aux Entretiens Personnalisés SM. Inc pour un montant estimé à 86 405.30\$ taxes incluses.
- 2019-12-321 14. Mandat du vérificateur externe**
- Considérant** qu'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe ;
- Considérant** qu'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2019, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent ;
- Considérant** l'offre de service de Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L. ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu à l'unanimité de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2019 à Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L. selon les prix de l'offre de service.
- 2019-12-322 15. Activité – Chambre de commerce**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'achat de 4 cartes pour les élus ainsi que de 4 cartes pour la direction, pour l'activité « Québec 2020 : Perspectives économiques et politiques » organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec qui se tiendra en janvier. Les dépenses afférentes sont également remboursées.
- 2019-12-323 16. Adoption du budget 2019 de l'OMH**
- Considérant que** l'Office municipal d'habitation de Boischatel a adopté son budget 2019 ;
- Considérant que** les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Boischatel ;
- Considérant que** le Conseil approuve le budget de l'Office municipal d'habitation et s'engage à assumer sa quote-part ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2019 de l'Office municipal d'habitation de Boischatel.
- 2019-12-324 17. Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec**
- Considérant que** la MRC de La-Côte-de-Beaupré échange depuis plusieurs mois avec la Ville de Québec sur une tarification pour le traitement de ses matières résiduelles aux infrastructures de la Ville de Québec ;
- Considérant que** le 2 octobre 2019 en adoptant la Résolution N° 2019-10-185, le Conseil de la MRC a signifié à la Ville de Québec son intérêt à conclure une entente pour le traitement de l'ensemble de ses matières recyclables, ses résidus alimentaires et ses ordures, selon certaines conditions ;
- Considérant que** la Ville de Québec, la MRC et les municipalités locales ont négocié un projet d'entente intermunicipale répondant à ces conditions ;
- Considérant que** le projet d'entente intermunicipale prévoit une tarification avantageuse pour le traitement des matières recyclables, à compter du 1^{er} janvier

2020, des ordures, au plus tard à compter du renouvellement ou de la conclusion d'un prochain contrat de collecte et de transport des ordures et des résidus alimentaires, à compter de la mise en service du Centre de biométhanisation municipale et ce, pour une durée de 10 ans ;

Considérant que cette tarification s'applique uniquement aux signataires de l'entente intermunicipale et à la fourniture de services comprenant obligatoirement à la fois le traitement des matières recyclables et des résidus alimentaires ainsi que l'incinération des déchets ;

Considérant que dans le cadre de cette entente intermunicipale, la municipalité conserve sa compétence en matière de collecte et de transport de ses ordures ;

Considérant que la MRC et la municipalité se délèguent mutuellement les compétences ou partie de compétences nécessaires pour permettre la pleine exécution de l'entente intermunicipale ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec intervenue avec la Ville de Québec, la MRC de La-Côte-de-Beaupré et les municipalités locales, dont le projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2019-12-325 18. Autorisation de dépenses – Aménagement bureaux de travail - réception

Considérant qu'il est nécessaire de réorganiser les bureaux de travail de la réception vu le manque d'espace de travail ;

Considérant la proposition d'aménagement de MBH Aménagement ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à octroyer le contrat à MBH Aménagement pour un montant estimé à 6 140,58\$ plus les taxes. Cette somme sera prise au fonds de roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de 3 ans.

2019-12-326 19. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2019-12-327 20. Achats au fonds de roulement

Considérant qu'il est nécessaire de changer l'ordinateur du directeur des travaux publics ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'équipement informatique pour un montant de 2000 \$, taxes nettes incluses. Cette somme sera prise au fonds de roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de 3 ans

TRAVAUX PUBLICS

2019-12-328 21. Embauche

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'employés temporaires pour la saison hivernale ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'engagement de :

- Monsieur Maxime Miller-Tremblay au poste de surveillant de neige et de journalier temporaire pour la période du 13 novembre 2019 au 11 avril 2020.

2019-12-329 22. Octroi de contrat - Entretien des vêtements de travail

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat d'entretien pour les vêtements de travail ;

Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant la demande de prix effectuée par directeur du service des travaux publics ;

Considérant l'offre de prix de Unifirst ;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser à l'octroi du contrat d'entretien pour les vêtements de travail pour une période de quatre (4) ans à la compagnie Unifirst pour un montant moyen estimé à 193.48\$ plus les taxes par semaine.

URBANISME

2019-12-330 23. Demande de PIIA – 5114, avenue Royale

Considérant la demande de permis concernant l'installation d'une enseigne commerciale en façade du 5114, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5114, avenue Royale, selon les recommandations demandées par le CCU :

- L'enseigne identifiée à l'option 1 est privilégiée ;

- L'enseigne devra être installée à une hauteur maximale de 2,5 m afin d'en améliorer la visibilité.

2019-12-331 24. Demande de PIIA – 5580, avenue Royale

Considérant la demande de permis portant sur l'aménagement paysager pour la résidence située au 5580, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5580, avenue Royale, telle que présentée.

2019-12-332 25. Demande de PIIA – 5733, avenue Royale

Considérant la demande de permis de lotissement pour une subdivision cadastrale du terrain du 5733, avenue Royale afin de créer deux lots distincts ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la réalisation du lotissement de la propriété du 5733, avenue Royale.

2019-12-333 26. Demande de PIIA – 5781-5785, avenue Royale

Considérant la demande de permis concernant le remplacement du plancher et des garde-corps des galeries, ainsi que la démolition et du déplacement d'un escalier pour la résidence située au 5781-5785, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5781-5785, avenue Royale, selon les recommandations demandées par le CCU :

- Les garde-corps doivent être de modèle traditionnel.

2019-12-334 27. Demande de PIIA – 5835, avenue Royale

Considérant la demande de permis concernant la réfection de la toiture de la résidence située au 5835, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5835, avenue Royale, telle que présentée.

2019-12-335 28. Demande de PIIA – 5790, boulevard Sainte-Anne

Considérant la demande de permis visant l'ajout d'enseignes commerciales pour la propriété située au 5790, boulevard Sainte-Anne ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5730, boulevard Sainte-Anne, telle que présentée.

INCENDIE

2019-12-336 29. Autorisation de signature - Convention collective des pompiers

Considérant l'accord de principe intervenu entre la municipalité de Boischatel et le Syndicat des pompiers du Service de sécurité incendie Boischatel/L'Ange-Gardien ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser la signature par le maire, le directeur général et la directrice générale adjointe de la nouvelle convention collective, pour une durée de 7 ans à compter du premier janvier 2020, suite à l'accord de principe entre les 2 parties.

LOISIRS

2019-12-337 30. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PAFIRS.

Considérant qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PAFIRS et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Boischatel autorise la présentation du projet de « PARC DES SAPHIRS » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Boischatel à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE la Municipalité de Boischatel désigne monsieur Carl Michaud, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2019-12-338 31. Adoption de la Politique familiale municipale/ Municipalité amie des aînés

Considérant la résolution #2019-11-302 adoptant le plan d'action de la politique familiale municipale/Municipalité amie des aînées ;

Considérant l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité,

Considérant la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la Municipalité de Boischatel adopte la politique familiale incluant la démarche Municipalité amie des aînés et que monsieur Claude Martin, directeur du service des loisirs et de la culture soit désigné pour le suivi et la mise en œuvre.

2019-12-339 32. Création du comité de suivi de la Politique de la famille incluant la démarche Municipalité amie des aînés

Considérant la résolution #2019-12-336 par laquelle le Conseil municipal adopte la Politique de la famille incluant la démarche *Municipalité amie des aînés* et son plan d'action 2020-2022 ;

Considérant que la création d'un comité de suivi de ladite Politique fait partie du plan d'action et qu'il s'agit d'une recommandation du Carrefour action municipale et famille (CAMF) ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la Municipalité de Boischatel;

- PROCÈDE à la création d'un comité de suivi de la Politique de la famille incluant la démarche *Municipalité amie des aînés*, sous la responsabilité de l'élu responsable des questions relatives aux familles et aux aînés (MADA) ;
- MANDATE ce comité pour :
 - S'assurer de la mise en œuvre du plan d'action de ladite Politique à raison de 3 à 4 rencontres par année ;
 - Effectuer les ajustements éventuels selon les nouvelles réalités ;
 - Prendre des décisions éclairées quant à la poursuite de certaines actions ;
- NOMME les personnes suivantes comme membres du comité de suivi :
 - Martine Giroux, conseillère municipale
 - Monsieur Robert Turgeon, C.É. École de Boischatel
 - Madame Josée Gosselin, C.A. CPE L'Enchanté
 - Madame Marie Pelletier, MDJ de Boischatel
 - Monsieur André Paré, ancien conseiller municipal – dossier MADA
 - Monsieur Jean-Pierre Morneau, FADOQ – Club de Boischatel
 - Madame Diane Langlois, citoyenne
 - Madame Émilie Levac, citoyenne
 - Madame Mélanie McKenzie, citoyenne
 - Madame Amélie Bédard, Service des loisirs et de la culture
 - Monsieur Claude Martin, Service des loisirs et de la culture

2019-12-340 33. Patinoire couverte des Saphirs – Directive de chantier DC-A-09

Considérant la construction de la patinoire couverte des Saphirs ;

Considérant la description des changements demandés aux travaux par l'architecte Vadim Seigel afin d'obtenir le prix pour ajouter la modification de la structure de bois et l'ajout d'éléments de fascia;

Considérant que la directive de chantier DC-S-09 a été estimée par l'entrepreneur au montant de 11 637,72\$ taxes et frais inclus ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la directive de chantier DC-S-09 du projet de construction de la patinoire couverte des Saphirs pour un montant estimé de 11 637,72\$, taxes et frais inclus.

DIVERS

34. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Entente Ville de Québec
- PIIA
- Règlement de tarification
- Contrat d'entretien ménager

- De la part de l'assistance :
- Aucun commentaire

La période de questions a débuté à 20h24 et s'est terminée à 20h31.

2019-12-341 35. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h31.

ASSISTANCE : 8 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 9 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 9^e jour du mois de décembre 2019, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1091 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2020.
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1092 – Tarification
3. Patinoire couverte des Saphirs – Directive de chantier DC-A-13
4. Motion de félicitations – Guignolée 2019
5. Autorisation de signature – Internet – Bâtiment de la patinoire des Saphirs
6. Période de questions :
 - 6.1 Membres du Conseil
 - 6.2 Public
7. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

- 2019-12-342** **1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1091 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2020.**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-1091 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2020*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

- 2019-12-343** **2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1092 – Tarification**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-1092 sur la tarification des différents services municipaux numéro 2017 -1035*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

- 2019-12-344** **3. Patinoire couverte des Saphirs – Directive de chantier DC-A-13**

Considérant la construction de la patinoire couverte des Saphirs ;

Considérant la description des changements demandés aux travaux par l'architecte Vadim Seigel afin d'obtenir le prix pour de changer le type de couvresol à l'intérieur du bâtiment ;

Considérant que la directive de chantier DC-A-13 a été estimée par l'entrepreneur au montant de 19 415.27\$ taxes et frais inclus ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la directive de chantier DC-A-13 du projet de

construction de la patinoire couverte des Saphirs pour un montant estimé de 19 415.27\$, taxes et frais inclus.

2019-12-345 4. Motion de félicitations – Guignolée 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de présenter une motion de félicitations aux responsables de la Guignolée 2019 de Boischatel pour le travail effectué pour l'organisation et la collecte de dons pour le bien-être des plus démunis.

2019-12-346 5. Autorisation de signature – Internet – Bâtiment de la patinoire des Saphirs

Considérant la construction de la patinoire couverte des Saphirs ;

Considérant les besoins en services de communication internet ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer un contrat de 60 mois pour les services d'internet pour le bâtiment de la patinoire des Saphirs.

6. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2019-12-347 7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h03.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 16 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 16^e jour du mois de décembre 2019, 20h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2020 et du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022
2. Périodes de questions :
 - 2.1 Membres du Conseil
 - 2.2 Public
3. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2019-12-348

1. **Adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2020 et du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022**

Considérant que le budget de la Municipalité pour l'année financière 2020 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2020-2021-2022 ont été présentés au Conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2020 lequel budget démontre des revenus totaux de 15 326 364 \$ et des dépenses et affectations totales de 15 326 364 \$;

Considérant que le programme triennal d'immobilisations présente des dépenses de l'ordre de 19 012 375 \$ à être effectuées au cours des trois (3) prochaines années;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement :

Que le Conseil adopte le budget de la Municipalité pour l'année financière 2020, tel que présenté, à savoir:

Charges/Dépenses

Administration générale	1 782 603 \$
Sécurité publique	2 326 427 \$
Transport	3 961 000 \$
Hygiène du milieu	3 451 260 \$
Santé et bien-être	14 047 \$
Urbanisme et aménagement du territoire	590 480 \$
Loisirs et culture	3 382 034 \$
Frais de financement	986 956 \$

Total : 16 494 807 \$

Affectation

Remboursement dette à long terme	2 177 552 \$
Remboursement fonds de roulement	334 153 \$
Total	19 006 512 \$
Moins amortissements	(3 680 148) \$
Total sans amortissement :	15 326 364 \$

Revenus

Taxes	12 128 622 \$
Paiement tenant lieu de taxes	89 568 \$
Transferts	143 410 \$
Services rendus	2 571 719 \$
Appropriation de surplus	195 420 \$
Appropriation solde emprunts fermés	197 625 \$
Total :	15 326 364 \$

Que le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 tel que présenté, et prévoit donc des investissements totaux de 19 012 375\$ pour les trois prochaines années, répartis comme suit :

Description des projets	Projets 2020	Projets 2021	Projets 2022	Total des trois années
Réfection infrastructures	282 750 \$	261 000 \$	38 000 \$	581 750 \$
Garage municipal et aménagement	500 000 \$	4 000 000 \$	500 000 \$	5 000 000 \$
Abri à sel (Bédard)	- \$	300 000 \$	- \$	300 000 \$
Stationnement HDV	105 000 \$	50 000 \$	- \$	155 000 \$
Enseigne est	- \$	15 000 \$	- \$	15 000 \$
Côte de l'Église	500 000 \$	- \$	- \$	500 000 \$
Rue des Grès plans et devis	11 000 \$	1 170 000 \$	- \$	1 181 000 \$
Rue Vézina plans et devis	11 000 \$	15 000 \$	- \$	11 000 \$
Rue Tardif plans et devis	11 000 \$	- \$	- \$	11 000 \$
Rue Dugal	- \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	3 000 000 \$
Services rue des Saphirs	- \$	- \$	- \$	- \$
Services rue des Opales	997 000 \$	1 127 125 \$	100 000 \$	2 224 125 \$
Acquisition véhicules et équipements	1772 500 \$	350 000 \$	- \$	2 122 500 \$
Parcs	105 000 \$	- \$	- \$	105 000 \$
Maison Vézina	150 000 \$	- \$	- \$	150 000 \$
Aménagement terrain-Aréna	- \$	- \$	- \$	- \$
	<u>6 151 250 \$</u>	<u>10 723 125 \$</u>	<u>2 138 000 \$</u>	<u>19 012 375 \$</u>
<i>Règlement d'emprunt</i>	5 489 250 \$	10 356 000 \$	5 825 000 \$	17 883 250 \$
<i>Fonds de roulement</i>	504 000 \$	367 125 \$	100 000 \$	971 125 \$
<i>Fonds Parcs et espaces verts</i>	158 000 \$	- \$	- \$	158 000 \$
Total des trois ans :	<u>6 151 250 \$</u>	<u>10 723 125 \$</u>	<u>2 138 000 \$</u>	<u>19 012 375 \$</u>

2. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Quote-part MRC
- De la part de l'assistance :
- Frais de financement

2019-12-349

3. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h17.

ASSISTANCE : 2 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 16 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 16^e jour du mois de décembre 2019, 20h30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du règlement numéro 2019-1091 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2020
2. Adoption du règlement numéro 2019-1092 modifiant le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux
3. Adoption des conditions salariales 2020 – Cadres et personnel non-conventionné
4. Adoption du paiement des dépenses de décembre 2019
5. Autorisation de signatures - Entente de location de terrain TÉLUS
6. Modification résolution 2019-09-234-Subventions organismes de Boischatel
7. Périodes de questions :
 - 7.1 Membres du Conseil
 - 7.2 Public
8. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2019-12-350 1. Adoption du règlement numéro 2019-1091 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2020

Considérant l'adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2020 et du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à 20h00 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir le taux de taxe foncière ainsi que la tarification pour les différents services pour l'année 2020 ;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue 9 décembre 2019, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2019-1091 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2020* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2019-12-351 2. Adoption du règlement numéro 2019-1092 modifiant le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2017-1035 relatif à la tarification de différents services municipaux afin de remplacer l'annexe 5 de celui-ci ;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue 9 décembre 2019, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2019-1092 modifiant le*

règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux soit adopté et classé dans le livre des règlements.

- 2019-12-352** **3. Autorisation des conditions salariales 2020 – Cadres et personnel non-conventionné**
- Considérant** que la grille de classification salariale des cadres et personnel non-conventionné est modifiée en fonction de l'IPC de la province de Québec au 30 septembre de l'année précédente ;
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'acceptation des nouveaux salaires des cadres, du personnel non conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2020 conformément à la structure salariale en vigueur ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, à signer le contrat du directeur général de la Municipalité et également, d'autoriser le directeur général, à signer les documents nécessaires des cadres, du personnel non conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2020.
-
- 2019-12-353** **4. Adoption du paiement des dépenses de décembre 2019**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de décembre 2019, tel que présenté au Conseil. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.
-
- 2019-12-354** **5. Autorisation de signature – Entente de location de terrain TÉLUS**
- Considérant** la proposition d'entente de la part de TÉLUS afin de faire la location d'une partie de terrain sur une propriété municipale ;
- Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Boischatel, l'entente à intervenir.
-
- 2019-12-355** **6. Modification résolution 2019-09-234-Subventions organismes de Boischatel**
- Considérant** la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes ;
- Considérant** que plusieurs demandes de soutien par différents organismes reconnus par Boischatel ont été reçues ;
- Considérant qu'il est nécessaire de modifier la résolution 2019-09-234;**
- Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu de confirmer les montants octroyés à même le Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes de Boischatel pour l'année 2019 soit :
- Club de scrabble de Boischatel : 900\$
 - Club de pétanque de Boischatel :100\$
 - Club de pickleball de Boischatel : 1 950\$
 - Société Saint-Vincent-de-Paul de Boischatel : 1 500\$
 - Ligue de quilles de Boischatel : 200\$
 - Club VeloGo : 350\$
-
- 7. Période de questions :**
- Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :
- Aucun commentaire
- De la part de l'assistance :
- Aucun commentaire
-
- 2019-12-356** **8. Levée de l'assemblée**
- Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h33.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 16 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 16^e jour du mois de décembre 2019, 20h30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du règlement numéro 2019-1091 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2020
2. Adoption du règlement numéro 2019-1092 modifiant le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux
3. Adoption des conditions salariales 2020 – Cadres et personnel non-conventionné
4. Adoption du paiement des dépenses de décembre 2019
5. Autorisation de signatures - Entente de location de terrain TÉLUS
6. Modification résolution 2019-09-234-Subventions organismes de Boischatel
7. Périodes de questions :
 - 7.1 Membres du Conseil
 - 7.2 Public
8. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2019-12-350 1. Adoption du règlement numéro 2019-1091 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2020

Considérant l'adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2020 et du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à 20h00 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir le taux de taxe foncière ainsi que la tarification pour les différents services pour l'année 2020 ;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 décembre 2019, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2019-1091 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2020* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2019-12-351 2. Adoption du règlement numéro 2019-1092 modifiant le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2017-1035 relatif à la tarification de différents services municipaux afin de remplacer l'annexe 5 de celui-ci ;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 décembre 2019, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2019-1092 modifiant le*

règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux soit adopté et classé dans le livre des règlements.

- 2019-12-352** **3. Autorisation des conditions salariales 2020 – Cadres et personnel non-conventionné**
- Considérant** que la grille de classification salariale des cadres et personnel non-conventionné est modifiée en fonction de l'IPC de la province de Québec au 30 septembre de l'année précédente ;
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'acceptation des nouveaux salaires des cadres, du personnel non conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2020 conformément à la structure salariale en vigueur ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, à signer le contrat du directeur général de la Municipalité et également, d'autoriser le directeur général, à signer les documents nécessaires des cadres, du personnel non conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2020.
- 2019-12-353** **4. Adoption du paiement des dépenses de décembre 2019**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de décembre 2019, tel que présenté au Conseil. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.
- 2019-12-354** **5. Autorisation de signature – Entente de location de terrain TÉLUS**
- Considérant** la proposition d'entente de la part de TÉLUS afin de faire la location d'une partie de terrain sur une propriété municipale ;
- Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Boischatel, l'entente à intervenir.
- 2019-12-355** **6. Modification résolution 2019-09-234-Subventions organismes de Boischatel**
- Considérant** la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes ;
- Considérant** que plusieurs demandes de soutien par différents organismes reconnus par Boischatel ont été reçues ;
- Considérant qu'il** est nécessaire de modifier la résolution 2019-09-234;
- Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu de confirmer les montants octroyés à même le Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes de Boischatel pour l'année 2019 soit :
- Club de scrabble de Boischatel : 900\$
 - Club de pétanque de Boischatel :100\$
 - Club de pickleball de Boischatel : 1 950\$
 - Société Saint-Vincent-de-Paul de Boischatel : 1 500\$
 - Ligue de quilles de Boischatel : 200\$
 - Club VeloGo : 350\$
- 7. Période de questions :**
- Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :
- Aucun commentaire
- De la part de l'assistance :
- Aucun commentaire
- 2019-12-356** **8. Levée de l'assemblée**
- Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h33.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».